

Info-OMH

Nous sommes heureux de vous présenter le 15^e numéro de notre bulletin Info-OMH qui a pour but de vous informer sur différents sujets d'intérêt général. Si vous voulez qu'on traite d'un sujet en particulier, veuillez nous en aviser et il nous fera plaisir d'ajouter votre sujet au prochain bulletin « Info-OMH »



Restructuration du réseau des Offices d'Habitation

C'est maintenant officiel, il y aura regroupement des huit offices municipaux de la MRC Maria-Chapdelaine. À partir du 1er janvier 2019, l'Office municipal d'habitation de Dolbeau-Mistassini deviendra l'Office municipal d'habitation Maria-Chapdelaine, suite au regroupement des offices de Dolbeau-Mistassini, Normandin, Albanel, Girardville, St-Edmond-les-Plaines, St-Thomas-Dydime, Péribonka et Ste-Jeanne-D'Arc. La restructuration des offices a amené des changements au sein du personnel de l'Office Municipal de Dolbeau-Mistassini tel que l'embauche d'une nouvelle intervenante (Janie Gagnon) pour remplacer Mme Claudie Labrecque qui elle, a obtenu le nouveau poste d'agente de sélection/location.

Déménagement de l'Office

Le regroupement des offices municipaux de la MRC a obligé l'Office Municipal d'Habitation de Dolbeau-Mistassini à déménager dans un local plus grand. C'est le 1er mars que l'office a emménagé dans son nouveau local au 1741, des Pins à Dolbeau-Mistassini, soit l'ancien emplacement du Journal Nouvelles-Hebdo.



418 276-8027
1741 rue des Pins, Dolbeau-Mistassini

Assemblée Générale Annuelle 2018

Le 11 avril dernier a eu lieu l'AGA de l'Association des Locataires en HLM de Dolbeau-Mistassini. Les 2 postes vacants au sein du C.A. de l'Association ont été comblés. Voici donc les 6 membres de l'Association et l'intervenante de l'OMH:

Mme Fabienne Gagné, présidente
Mme Mélissa Roussel secrétaire
Mme Ginette Cote, administratrice
Mme Frédérique Jade Gagné, administratrice
Mme Aline Gagné, vice-présidente
M. Éric Simard, administrateur
Mme Janie Gagnon, intervenante communautaire



P.S : Mme Frédérique Jade Gagé et Mme Janie Gagnon sont absente sur la photo.

Félicitation et bienvenue aux nouveaux membres!

Association des Locataires

Page Facebook

L'Association des Locataires vous invite à aller aimer leur page Facebook «Association Municipale des Locataires en HLM Dolbeau-Mistassini » afin de pouvoir suivre leurs activités.

Carte de membre

L'association va remettre en marche un système de carte de membre afin de faciliter la gestion des activités à venir.



Mot de l'intervenante communautaire

Camp de jour été 2018

Cette année encore, le «Programme d'assistance financière à l'accessibilité au camp de jour Dolbeau-Mistassini» est de retour.

Après un essai réussi en 2017, la Ville de Dolbeau-Mistassini offrira de nouveau son programme de soutien aux familles à faible revenu, afin que leurs enfants puissent participer au camp de jour 2018. Si cela vous intéresse, vous devez remplir le formulaire d'inscription entre le 5 mars et le 13 mai. Faites-vite les places sont limitées. Vous retrouverez les informations nécessaires sur le site de la ville :

<http://ville.dolbeau-mistassini.qc.ca/citoyens/sports-et-loisirs>



Connaissez-vous le Centre Alpha ?

Le Centre Alpha a pour mission de sensibiliser la population à la problématique de l'analphabétisme, de poser des actions afin de prévenir ce problème, de promouvoir les services offerts aux adultes, de développer du matériel adapté en fonction des clientèles et surtout de donner des services de formation de base en français et arithmétique à partir des situations de la vie quotidienne. Le Centre travail en collaboration avec le Parcours, centre d'éducation des adultes.

Services et activités offert :

Plusieurs programme sont offerts et peuvent être donné à un groupe de minimum 4 personnes. Les formations sont offertes sur tablettes électronique que le Centre prête pour la durée de la formation d'environ 8 à 10 semaines.

Le but est de faire de de la sensibilisation et de la formation en alphabétisation pour que les gens acquièrent davantage de pouvoir sur eux-mêmes et sur leur milieu en éveillant leur sens social, culturel et politique. Une centaine d'apprenants adultes fréquentent le Centre chaque année dans une douzaine de municipalités du comté. Les formateurs se déplacent d'une municipalité à l'autre afin d'offrir un service correspondant aux besoins des adultes, et ce, en fonction de leur rythme d'apprentissage.

Pour plus d'informations, contacter le Centre Alpha : 418-679-5737 ou aller voir leur page Facebook.

Résultat Sondage des Balançoires au 52 et 54 Savard

L'OMH a fait un sondage auprès du 52 et 54 Savard, afin de connaître l'avis des locataires sur le changement de l'emplacement des balançoires dans la cour. Selon plusieurs locataires, le soleil est surtout dans la cour arrière durant l'été. 19 personnes sur 26 ont répondu au sondage.



10 personnes sont pour le déplacement des balançoires dans la cour arrière. **5 personnes** ne sont pas d'accord avec le changement des emplacements des balançoires et veulent en garder une dans le côté, et **4 personnes** ont répondu que cela ne les dérangeait pas que ça change. Résultat : Étant donné que la majorité des locataires sont pour ce changement, les balançoires pourront être **déplacées** toutes les deux dans la cour arrière.

Janie Gagnon, intervenante communautaire
418-276-8027, poste 105.

Maria Express



Avez-vous entendu parler du service de transport collectif & adapté Maria-Chapdelaine?

Ce service de transport est offert au membre de Maria express résident à Dolbeau-Mistassini 7 jours sur 7 à la demande, et sur réservation obligatoire. Pour devenir membres du service, vous devez vous procurez une carte de membres au Bureau de Maria Express au cout de 5\$. La tarification régulière est de 3\$ pour les adultes et 2,50\$ pour les étudiant, 65 ans et plus et prestataires de l'aide social.

Des cartes mensuelles sont offertes pour prendre le transport dans plusieurs points de service (Dépanneur Étienne, Dépanneur

des Vétérans, Dépanneur Pierrette, Dépanneur Carol Brassard, Maria Express et Parensemble).

Il y a une tarification régulière de 80\$ pour une carte de 26 passages soit 13 aller-retour. Si vous êtes prestataire de l'aide sociale, vous devez présenter votre carnet de réclamation de l'aide social pour bénéficier du rabais, le coût de la carte mensuelle est réduit à 50\$.

Pour plus d'information, voici le numéro de Maria Express : 418-276-7419

<http://mariaexpress.ca/>

Renouvellement du bail

Comme chaque année, c'est le temps de nous faire parvenir votre rapport d'impôt provincial avec les relevés qui s'y rattache, ainsi que votre avis de cotisation provincial dès que vous le recevrez. En ayant vos papiers en main, nous pourrons alors effectuer le calcul pour le renouvellement de votre bail pour la durée du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019.

Rappel pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, la date limite était le 30 avril

Page Facebook

Nous vous invitons à venir consulter notre page Facebook régulièrement au « OMH Dolbeau-Mistassini ». Nous y publions des informations qui pourraient vous intéresser. N'oubliez pas d'aller jeter un coup d'œil à notre site internet à l'adresse suivante : www.omhdm.com

Nouveau règlement sur le cannabis

Règlement #46

L'Office municipal d'habitation de Dolbeau-Mistassini est soucieux des problèmes que peut causer la fumée de cannabis. Afin de favoriser la santé, protéger les milieux de vie, l'intégrité des logements et des immeubles et de maintenir la jouissance paisible des lieux loués, le conseil d'administration de l'OMH DM a adopté le présent règlement, lequel entrera en vigueur dès votre renouvellement de bail pour l'année 2018. Cette annexe fait partie du règlement d'immeuble en vigueur depuis le 1er juillet 2012 et fait partie intégrante au bail.



INTERDICTION DE FUMER DU CANNABIS

Malgré, l'éventualité où la consommation et/ou la culture de cannabis seront décriminalisées, le locataire devra s'abstenir de fumer tout produit assimilé au cannabis dans les immeubles de l'Office municipal d'habitation de Dolbeau-Mistassini. Il sera donc, strictement interdit de fumer du cannabis ou tout autre produit dérivé à l'intérieur des logements. Il est à noter que le logement s'étend jusqu'au balcon.

Il sera également interdit de fumer du cannabis dans les aires communes. Le locataire doit voir au respect du règlement et interdire, à toute personne de sa famille ou à toute autre personne à qui il donne accès à son logement, de fumer du cannabis dans les endroits interdits.

Dans l'éventualité où la consommation est décriminalisée, le locataire aura le droit de fumer dans les zones réservées pour les fumeurs, lesquelles sont situées à l'extérieur d'un périmètre de 9 mètres de la porte d'entrée, des balcons et fenêtres.

INTERDICTION DE CULTIVER DU CANNABIS

Dans l'éventualité où la culture de cannabis sera décriminalisée, le locataire devra s'abstenir de cultiver tout produit assimilé au cannabis dans les immeubles de l'Office municipal. Il sera donc, strictement interdit de cultiver du cannabis ou tout autre produit dérivé à l'intérieur des logements. Le logement s'étend au balcon.

Arrivée du beau temps

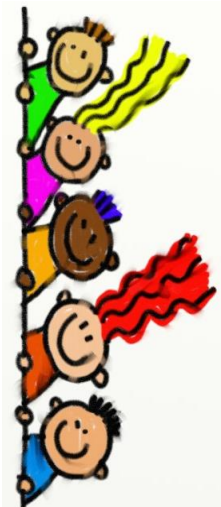
Enfin, le printemps est à nos portes ! La neige fait partie du passé et nous pouvons enfin voir nos trottoirs, l'asphalte et le gazon tant attendu. C'est beau tout ça, mais parfois, il arrive que le beau temps fasse apparaître de moins belles surprises comme des déchets qui n'ont pas été déposés immédiatement aux vidanges et qui ont passé l'hiver sous la neige. Nous vous encourageons à nous aider à garder les terrains propres. Nous croyons qu'en travaillant en équipe, nous arriverons à de meilleurs résultats.



Horaire d'été

Changement d'horaire pour l'été

Prenez note que notre horaire d'été s'appliquera pour les semaines du 1er juin au 31 août inclusivement. Pour cette période, notre bureau sera ouvert du lundi au jeudi de 8 :30 à 12 :00 et de 12 :30 à 16 :00 et le vendredi, de 8 :30 à 12 :00.



Droit des locataires

Climatiseur



Lorsque l'immeuble s'y prête et que les règlements municipaux en vigueur le permettent, il est possible d'installer un climatiseur individuel dans son logement.

Tarif ***Le Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique*** prévoit l'ajout d'un montant mensuel de 5 \$ par mois ou 60 \$ par année lorsque le locataire possède un climatiseur, peu importe la durée de son utilisation.

Pour la SHQ, cette tarification s'ajoute au loyer de base du locataire à compter du mois où le climatiseur a été installé. Par exemple, pour le locataire qui installe un climatiseur en mai 2018 et dont le bail se termine le 30 juin 2019, un montant de 5 \$ sera ajouté à son loyer au bail et ce jusqu'en juin 2019. S'il y a plus d'un appareil, cette tarification s'applique à chacun des appareils, donc 5\$ par mois pour chaque appareil.

Informez l'office

Dans tous les cas, il est essentiel d'informer l'office dès que l'on installe un climatiseur dans son logement. Il faut aussi s'assurer d'avoir une installation sécuritaire qui n'abîme en rien l'immeuble ou le logement. Dans le cas contraire, l'office pourrait faire enlever le climatiseur et demander des frais au locataire pour effectuer les réparations nécessaires.

http://flhmq.com/files/ABC_droits_locataires.pdf

Rappel de quelques règlements d'immeubles

Les feux

Nous désirons vous rappeler qu'il est interdit de faire des feux sur les terrains de l'OMH de Dolbeau-Mistassini.

Les piscines

Pour des raisons de sécurité, toute installation de piscine est interdite. Seules les pataugeuses en plastiques qui se vident chaque soir sont acceptées.

Les chats et chiens

Chaque logement a le droit de posséder un seul animal soit, un petit chien ou un chat. Il est important de ramasser les excréments au fur et à mesure, et il est **interdit** de laisser son animal faire ses besoins sur les balcons. Très important, votre animal doit toujours être attaché lorsqu'il est à l'extérieur sur les terrains de l'OMH.

Les pigeons

Nous vous demandons de ne pas nourrir les pigeons sur les propriétés de L'OMH. Ces oiseaux sont souvent porteurs de maladies, détruisent l'environnement et attirent les vermines.

Si vous avez des questions concernant ces présents rappels, nous vous invitons à consulter votre « Guide du Locataire ». Vous pourrez y retrouver l'ensemble de ces règlements.

Bon été à tous!!!



RECETTE

Yogourt glacé trois couleurs

Préparation : 20 min

Congélation : 6 heures

Ingrédients :

Yogourt aux bananes

- 180 ml (3/4 tasse) de yogourt nature 10 %
- 1 banane mûre, tranchée
- 75 ml (1/3 tasse) de sucre
- 10 ml (2 c. à thé) de jus de citron



Yogourt aux framboises

- 375 ml (1 1/2 tasse) de framboises fraîches ou surgelées, décongelées
- 125 ml (1/2 tasse) de yogourt nature 10 %
- 75 ml (1/3 tasse) de sucre

Yogourt aux bleuets

- 375 ml (1 1/2 tasse) de bleuets frais ou surgelés, décongelés
- 125 ml (1/2 tasse) de yogourt nature 10 %
- 75 ml (1/3 tasse) de sucre
- 12 bâtonnets à café en bois

Préparation :

1. Au mélangeur, réduire tous les ingrédients en purée lisse. Réserver.
Yogourt aux framboises / Yogourt aux bleuets
2. Répéter l'opération avec les ingrédients du yogourt aux framboises puis du yogourt aux bleuets. Passer les purées au tamis.
3. Verser les purées en alternance dans des moules pour sucettes glacées. Placer les bâtonnets. Congeler de 5 à 6 heures.

<https://www.ricardocuisine.com/recettes/4750-yogourt-glace-trois-couleurs>

